

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 288

4 février 2015

SOMMAIRE

Alpstar Capital Europe GP S. à r.l.	13817	ML Whitby Issuer	13799
Asia Internet (GP) S.à r.l.	13782	ML Whitby Luxembourg	13796
Cooper Bay S.A.	13789	Ocean Group International S.A.	13781
CY. Talk Luxembourg	13778	Optique Quaring Bonnevoie S.à r.l.	13781
D.M. Services	13778	Orion III European 4 S.à r.l.	13780
EcotecWorld Environmental Products S.à r.l.	13778	PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l.	13794
Elwalux SA	13778	Paris Boulogne Participations Luxem- bourg S.A.	13781
EPF Acquisition Co 32 S.à r.l.	13808	Real Estate Classifieds Asia Extra S.à r.l.	13779
Fast Action S.A.	13823	Redingshaff S.à.r.l.	13780
Grecale S.A.	13785	Regatta S.A.	13779
Groupe Wagner Luxembourg SA	13785	Reine Group	13779
Haemonetics International Finance S.à r.l.	13785	RM Architectes S.à.r.l.	13792
Hair Contrast S.à r.l.	13786	Roland	13780
Highvale Power Luxembourg Sàrl	13785	Rosebud Hôtels Holding S.A.	13779
HOS111 S.A.	13783	Ruitor S.à r.l.	13782
IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à.r.l.	13784	S.A.B. Lux Sàrl	13782
Immobilière Ciel S.A.	13784	Sabre	13780
Immoknokke S.A.	13784	ShopWings Asia S.à r.l.	13821
Immorollingergrund SA	13784	Sushi Ogasang Sàrl	13779
Intertel SA	13783	Sweetbeam Holdings S.A.	13778
IPG Prime Logistics A S.à r.l.	13782	Top Diffusion S.A.	13781
IPG Prime Logistics I S.à r.l.	13783	Tradova Lux s.à r.l.	13781
Januspater S.à.r.l.	13787	Tripda Asia S.à r.l.	13821
Kinetic Investments S.à r.l.	13824	Unitrans Immobilière S.A.	13823
LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l.	13806	VCK JL S.à r.l.	13819
ML Newcastle Luxembourg	13802		

CY. Talk Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 148.252.

Par la présente, je vous présente ma démission de mes fonctions d'administrateur B auprès de la société CY TALK Luxembourg S.A., inscrite sous le numéro B 148.252, avec effet au 23 décembre 2014.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Antoine Meynial.

Référence de publication: 2014207798/10.

(140231995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

D.M. Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207804/10.

(140233106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

EcotecWorld Environmental Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.750.

Nous vous prions de bien vouloir noter la démission, en date du 29 décembre 2014 de son mandat de gérant de la Société du gérant:

- Monsieur Johny Silva Fonseca, né le 13 Août 1992 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 5-11, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EcotecWorld Environmental Products S.à r.l.

Référence de publication: 2014207839/13.

(140233111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Elwalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.850.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014207843/12.

(140232488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Sweetbeam Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209692/9.

(140234164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Sushi Ogasang Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30.12.14. Signature.

Référence de publication: 2014209690/10.

(140234068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Regatta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 163.653.

Les statuts coordonnés au 11 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209578/9.

(140234521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Reine Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 181.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209580/9.

(140233817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Rosebud Hôtels Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 73.951.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209595/10.

(140233680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Real Estate Classifieds Asia Extra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 182.394.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Real Estate Classifieds Asia Extra S.à r.l.

Référence de publication: 2014209561/16.

(140234269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Redingshaff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9359 Selz, 2, route de Longsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 136.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209576/10.

(140234621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Roland, Société Civile.

Capital social: EUR 2.447.400,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 3.328.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 16 mai 2012 que:

La liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée depuis le 16 mai 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2014209592/14.

(140233812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Sabre, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.055.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 29 décembre 2014 la liquidation de la Société a été clôturée et les documents sociaux seront conservés au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pendant une durée de cinq années.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabre

Société d'investissement à capital variable organisée sous la forme d'une société anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2014209606/14.

(140234125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Orion III European 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.557.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion III European 4 S.à r.l. du 30 décembre 2014

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion III European 4 S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion III European 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2014209480/16.

(140234828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Ocean Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.933.

—
Suite à la démission de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes en date du 22/12/2014, avec effet au 01/01/2014, il y a lieu de rayer son inscription auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

OCEAN GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014209483/15.

(140233670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Optique Quaring Bonnevoie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 45.880.

—
Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209487/10.

(140234280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Top Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.757.

—
Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209719/9.

(140234378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Tradova Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.195.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209723/10.

(140233991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Paris Boulogne Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.327.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209515/10.

(140234293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Ruitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 139.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209602/10.

(140234434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

S.A.B. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4847 Rodange, 14, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 102.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209603/10.

(140234392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Asia Internet (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 180.455.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Asia Internet (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2015000019/16.

(140235065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

IPG Prime Logistics A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 173.040.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 2 janvier 2015

L'Associé Unique de IPG Prime Logistics A S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Sears en tant que gérant de la Société à partir du 2 janvier 2015;

- De nommer:

* Monsieur Paul White, né à Sandwell, Royaume-Uni, le 27 mars 1980, résidant professionnellement au 5 Welbeck Street, W1G 9YQ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société à partir 2 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

IPG Prime Logistics A S.à r.l.

Référence de publication: 2015000961/18.

(150000215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Intertel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7343 Steinsel, 14, rue des Templiers.
R.C.S. Luxembourg B 62.211.

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2014.

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «INTERTEL S.A.», en liquidation, une société anonyme, avec siège à L-7343 Steinsel, 14 rue des Templiers,

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2014 (LAC/2014/59405), reçu 12 euros, Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.211,

L'Assemblée Générale après délibération prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que commissaire à la liquidation «DATAGRAPHIC S.A.» ayant son siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42.166) (le «Commissaire»).

Référence de publication: 2015000960/18.

(150000224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

IPG Prime Logistics I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 173.037.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 2 janvier 2015

L'Associé Unique de IPG Prime Logistics I S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Sears en tant que gérant de la Société à partir du 2 janvier 2015;

- De nommer:

* Monsieur Paul White, né à Sandwell, Royaume-Uni, le 27 mars 1980, résidant professionnellement au 5 Welbeck Street, W1G 9YQ, Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société à partir du 2 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

IPG Prime Logistics I S.à r.l.

Référence de publication: 2015000963/19.

(150000213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

HOS111 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 132.908.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 31 décembre 2013 à 14 heures, que la liquidation de la société décidée en date du 30 décembre 2013 a été clôturée; et que la société HOS111 S.A., a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 27/10/2014.

Pour: HOS111 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015000944/17.

(140235837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Immorollergrund SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 153.770.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015000946/14.

(140235769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015000948/11.

(140235707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 98.641.

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
2. Mme Karoline WILLOT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Mme Virginie DECONINCK a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à.r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMMOBILIERE CIEL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015000951/15.

(150000185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Immoknokke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 161.549.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015000953/14.

(140235772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Highvale Power Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 155.330.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 23 décembre 2014

Le siège de la société a été transféré de 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 13-15 avenue de la Liberté, L- 1935 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Highvale Power Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015000932/14.

(150000028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Haemonetics International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, Avenue J.-F.Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 166.149.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 29 septembre 2014

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 39, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000935/13.

(140235376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Grecale S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 132.570.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 31 décembre 2014

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de sa fonction d'administrateur est acceptée

Madame Mariagrazia RINALDI, employée privée, née le 27.02.1976 à MONOPOLI (Italie), domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est cooptée en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
GRECALE S.A.

Référence de publication: 2015000926/15.

(150000062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Groupe Wagner Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.347.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/01/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015001554/12.

(150000453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Hair Contrast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.876.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

Monsieur Paulo José DOS SANTOS JORGE, coiffeur, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 62, rue d'Olingen.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique de la Société dénommée «HAIR CONTRAST S.à r.l.», société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 50.876, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 54, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 14 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 31 juillet 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 808 du 6 août 2004.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500- EUR) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune;

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi le 17 décembre 2014 par Monsieur Nico NOTHUMB, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société, pour son mandat.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation» Monsieur Nico NOTHUMB, précité.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société à L-1330 Luxembourg, 54, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. J. Dos Santos Jorge et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation: GRE/2014/5314. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): Pierret.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 janvier 2015.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2015000936/54.

(150000297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Januspater S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 193.301.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Frédéric Victor BERMON, analyste auditeur financier, né à Nice (France) le 16 novembre 1986, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert I^{er}.

2. Monsieur Jean Adrien Shive TROUILLOUD, analyste financier, né à Bombay (Inde) le 2 décembre 1985, demeurant à F-75015 Paris (F), 11, Villa Juge,

ici représenté par Monsieur Jean BERMON, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée «Ne Varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation d'applications mobiles.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de Januspater S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Monsieur Jean BERMON, préqualifié, deux cents cinquante	(250) parts sociales
2) Monsieur Jean TROUILLOUD, préqualifié, deux cent cinquante	(250) parts sociales
Total: cinq cents	(500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jean BERMON, préqualifié.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert I^{er}.

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bermon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60836. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002419/116.

(150002056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Cooper Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 193.295.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007.

2. La société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines "FFF LIMITED", établie et ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), Trust House, 112, Bonadie Street,

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, pré-qualifiée, en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 15 mai 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COOPER BAY S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle

pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes prémentionnées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) "TRIPLE F LIMITED", pré-désignée, cent cinquante-cinq actions,	155
2) "FFF LIMITED", pré-désignée, cent cinquante-cinq actions,	155
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à approximativement mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;
- b) Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et
- c) Monsieur Faride BENTEBAAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme "REVILUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

- 3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

4.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Claude FABER, pré-nommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des parties comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 06 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002153/149.

(150001904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

RM Architectes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 193.220.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Manuel ROCAS, architecte, né le 19 janvier 1975 à Luxembourg, demeurant à L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale – Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «RM ARCHITECTES S.à r.l.» (ci-après «la Société»).

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exécution de toutes activités relevant de la profession d'architecte et d'urbaniste,
- l'exécution de toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle, de coordination, d'expertise et études dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, ainsi que toutes activités se rapportant directement et indirectement à cet objet.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le 1^{er} janvier 2015 et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Manuel ROCAS, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.
- 2.- Monsieur Manuel ROCAS, architecte, né le 19 janvier 1975 à Luxembourg, demeurant à L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Manuel ROCAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2014. Relation GRE/2014/4564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015001833/108.

(150000429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.680.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PanEuropean Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70884 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialed and signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, has requested the notary to state as follows:

- That PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127680, was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 18 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1301 on 28 June 2007 (the "Company");

- That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each;

- That the Company's activities have ceased and that the Sole Shareholder hereby decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- That the here represented Sole Shareholder appoints FIDES (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41469 as liquidator of the Company (the "Liquidator") and said liquidator, in this capacity declares that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the Liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder and have become its property;

- The declarations of the Liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by EQ Audit S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124782, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" (the "Commissaire-to-the-liquidation") by the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the managers of the Company for their mandates;

- That full discharge is also granted to FIDES (Luxembourg) S.A., prenamed, as liquidator for the performance of all its duties in the liquidation of the Company;
- That full discharge is also granted to EQ Audit S.à r.l., prenamed, as Commissaire-to-the-liquidation for the performance of all its duties in the liquidation of the Company;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- That the liquidation of the Company is done and finalised.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of the present deed.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PanEuropean Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 70884 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 127680 (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 1301 le 28 juin 2007.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

- Que l'Associé Unique possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Que l'Associé Unique, désigne FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 41469 comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»), que ce dernier en cette qualité déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du Liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique qui en devient propriétaire.

- Que les déclarations du Liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par EQ Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 124782, désigné «Commissaire à la liquidation» par l'Associé Unique de la Société.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société, pour leurs mandats.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au Liquidateur, FIDES (Luxembourg) S.A., précitée, pour l'exercice de son mandat dans le cadre de la dissolution de la Société.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au Commissaire à la liquidation, EQ Audit S.à r.l., précitée, pour l'exercice de son mandat dans le cadre de la dissolution de la Société.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès du siège social de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation GRE/2014/5295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015001776/114.

(150000591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

ML Whitby Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-8070 Bertange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.872.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

ML Whitby (Gibraltar) Limited, a company governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Gibraltar Register of Companies under number 99880 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of ML Whitby Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.872, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem, dated 3 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1164 of 13 May 2008, which articles of association have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated 5 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3704 of December 4th, 2014 (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Assignment of receivable;
4. Discharge to the managers of the Company;
5. Closing of the liquidation;
6. Determination of the place where the Company's documents and books are to be kept during the five years following the closing of the Company's liquidation; and
7. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions:

First resolution

Mr. Faruk DURUSU, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, approves the balance sheet of the Company as at December 15th, 2014, attached hereto as schedule A ("Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and the entry of the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring the purposes of this deed into effect.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator and sole shareholder of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby transferred and conveyed to Sole Shareholder; and
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closing of the liquidation are duly settled and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

Third resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to assign the Company's receivable against ML Whitby Investments Limited (a jersey company being the indirect parent of the Company) in the amount of GBP 209,479 (two hundred nine thousand four hundred and seventy-nine pounds sterling) to the Sole Shareholder as an advance liquidation boni.

Fourth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to close the liquidation of the Company.

Fifth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their duties up to this date.

Sixth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED THAT the books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the current registered office of the Company.

Miscellaneous

IT IS HEREBY RESOLVED to grant power to Mr. Steven van Waas, pre-named, in order:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;
- (ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closing of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Sole Shareholder or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

ML Whitby (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, et immatriculée au Gibraltar Register of Companies sous le numéro 99880 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entière du capital social de la société ML Whitby Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.872, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, daté du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1164 daté du 13 mai 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentant daté du 5 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3704, daté du 4 décembre 2014 (la «Société»);

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Transfert de créance;
4. Décharge aux gérants de la Société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société durant les 5 années suivant la clôture de la liquidation de la Société; et
7. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Faruk DURUSU, pré-mentionné, agissant au nom et pour le compte de l'Associée Unique, approuve le bilan de la Société au 15 décembre 2014 et joint comme annexe A (l'«Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associée Unique se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en oeuvre les stipulations du présent acte.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur et d'associée unique de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tel que décrits dans l'Annexe A, sont cédés, transférés et transmis à l'Associée Unique; et que
- (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associée Unique, respectivement transférés et transmis à l'Associée Unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

Troisième résolution

IL EST DECIDE d'attribuer la créance de la Société vis-à-vis ML Whitby Investments Limited (une société de Jersey étant une société mère indirecte de la Société) d'un montant de 209,479 GBP (two hundred nine thousand four hundred and seventy-nine livres sterling) à l'Associée Unique en tant qu'avance sur boni de liquidation.

Quatrième résolution

IL EST DECIDE de clôturer la liquidation.

Cinquième résolution

IL EST DECIDE de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Sixième résolution

IL EST DECIDE que les livres et documents de la Société seront déposés pour une durée de 5 (cinq) années à Luxembourg, au siège social actuel de la Société.

Divers

IL EST DECIDE de conférer pouvoir à Monsieur Steven van Waas, pré-mentionné, afin:

(i) de procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;

(ii) de faire et signer tout document ou toute notification en rapport avec les dépôts et publications relatés ci-dessus, et plus généralement de faire, exécuter ou signer toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile dans le but de clôturer la liquidation de la Société;

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associé ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, qualité et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2014. Relation: MER/2014/2935. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001733/168.

(150001037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

ML Whitby Issuer, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.869.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

ML Whitby Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.872 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of ML Whitby Issuer, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.869, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem, dated April 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1164 of May 13th, 2008, which articles of association have been lastly amended by a deed of the undersigned

notary dated November 5th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3746 of December 5th, 2014 (the “Company”);

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the “Agenda”):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Assignment of receivable;
4. Discharge to the managers of the Company;
5. Closing of the liquidation;
6. Determination of the place where the Company’s documents and books are to be kept during the five years following the closing of the Company’s liquidation; and
7. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions:

First resolution

Mr. Faruk DURUSU, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, approves the balance sheet of the Company as at December 15th, 2014, attached hereto as schedule A (“Schedule A”) and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and the entry of the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring the purposes of this deed into effect.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator and sole shareholder of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby transferred and conveyed to Sole Shareholder; and
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closing of the liquidation are duly settled and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

Third resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to assign the Company’s receivable against ML Whitby Investments Limited (a jersey company being the indirect parent of the Company) in the amount of GBP 209,479 (two hundred nine thousand four hundred and seventy-nine pounds sterling) to the Sole Shareholder as an advance liquidation boni.

Fourth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to close the liquidation of the Company.

Fifth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their duties up to this date.

Sixth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED THAT the books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the current registered office of the Company.

Miscellaneous

IT IS HEREBY RESOLVED to grant power to Mr. Steven van Waas, pre-named, in order:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;
- (ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closing of the Company’s liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Sole Shareholder or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

ML Whitby Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.872 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entière part du capital social de la société ML Whitby Issuer, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.869, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, daté du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1164 daté du 13 mai 2008, dont les statuts ont depuis été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentant daté du 5 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3746 daté du 5 décembre 2014 (la «Société»);

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Transfert de créance;
4. Décharge aux gérants de la Société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société durant les 5 années suivant la clôture de la liquidation de la Société; et
7. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Faruk DURUSU, pré-mentionné, agissant au nom et pour le compte de l'Associée Unique, approuve le bilan de la Société au 15 décembre 2014 et joint comme annexe A (l'«Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associée Unique se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en oeuvre les stipulations du présent acte.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur et d'associée unique de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tel que décrits dans l'Annexe A, sont cédés, transférés et transmis à l'Associée Unique; et que
- (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associée Unique, respectivement transférés et transmis à l'Associée Unique et que le passif en relation avec la clôture

de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

Troisième résolution

IL EST DECIDE d'attribuer la créance de la Société vis-à-vis ML Whitby Investments Limited (une société de Jersey étant une société mère indirecte de la Société) d'un montant de 209,479 GBP (two hundred nine thousand four hundred and seventy-nine livres sterling) à l'Associée Unique en tant qu'avance sur boni de liquidation.

Quatrième résolution

IL EST DECIDE de clôturer la liquidation.

Cinquième résolution

IL EST DECIDE de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Sixième résolution

IL EST DECIDE que les livres et documents de la Société seront déposés pour une durée de 5 (cinq) années à Luxembourg, au siège social actuel de la Société.

Divers

IL EST DECIDE de conférer pouvoir à Monsieur Steven van Waas, pré-mentionné, afin:

(i) de procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;

(ii) de faire et signer tout document ou toute notification en rapport avec les dépôts et publications relatés ci-dessus, et plus généralement de faire, exécuter ou signer toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile dans le but de clôturer la liquidation de la Société;

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associé ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, qualité et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2014. Relation: MER/2014/2934. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001732/168.

(150001112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

ML Newcastle Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 137.870.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

ML Newcastle (Gibraltar) Limited, a limited company governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Gibraltar Register of Companies under number 99647 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of ML Newcastle Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.870, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem, dated April 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1167 of May 14th, 2008, which articles of association have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated November 5th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3710 of December 4th, 2014 (the “Company”);

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the “Agenda”):

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation d’un liquidateur;
3. Transfert de créance;
4. Décharge aux gérants de la Société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société durant les 5 années suivant la clôture de la liquidation de la Société; et
7. Divers.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions:

First resolution

Mr. Faruk DURUSU, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, approves the balance sheet of the Company as at December 15th, 2014, attached hereto as schedule A (“Schedule A”) and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and the entry of the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring the purposes of this deed into effect.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator and sole shareholder of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby transferred and conveyed to Sole Shareholder; and
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closing of the liquidation are duly settled and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

Third resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to assign the Company’s receivable against ML Newcastle Investments Limited (a jersey company being the indirect parent of the Company) in the amount of GBP 132,011 (one hundred thirty-two thousand eleven pounds sterling) to the Sole Shareholder as an advance liquidation boni.

Fourth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to close the liquidation of the Company.

Fifth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their duties up to this date.

Sixth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED THAT the books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the current registered office of the Company.

Miscellaneous

IT IS HEREBY RESOLVED to grant power to Mr. Steven van Waas, pre-named, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closing of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Sole Shareholder or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

ML Newcastle (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, et immatriculée au Gibraltar Register of Companies sous le numéro 99647 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la société ML Newcastle Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.870, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, daté du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 daté du 14 mai 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentant daté du 5 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3710, datée du 4 décembre 2014 (la «Société»);

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Attribution de créance;
3. Désignation d'un liquidateur;
4. Décharge aux gérants de la Société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société durant les 5 années suivant la clôture de la liquidation de la Société; et
7. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Faruk DURUSU, pré-mentionné, agissant au nom et pour le compte de l'Associée Unique, approuve le bilan de la Société au 15 décembre 2014 et joint comme annexe A (l'«Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

IL EST DECIDE d'attribuer la créance de la Société vis-à-vis ML Newcastle Investments d'un montant de 132.011 GBP (cent trente-deux mille onze livres sterling) à l'Associée Unique.

Troisième résolution

L'Associée Unique se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en oeuvre les stipulations du présent acte.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur et d'associée unique de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tel que décrits dans l'Annexe A, sont cédés, transférés et transmis à l'Associée Unique; et que
- (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associée Unique, respectivement transférés et transmis à l'Associée Unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

Quatrième résolution

IL EST DECIDE de clôturer la liquidation.

Cinquième résolution

IL EST DECIDE de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Sixième résolution

IL EST DECIDE que les livres et documents de la Société seront déposés pour une durée de 5 (cinq) années à Luxembourg, au siège social actuel de la Société.

Divers

IL EST DECIDE de conférer pouvoir à Monsieur Steven van Waas, pré-mentionné, afin:

- (i) de procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;
- (ii) de faire et signer tout document ou toute notification en rapport avec les dépôts et publications relatés ci-dessus, et plus généralement de faire, exécuter ou signer toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile dans le but de clôturer la liquidation de la Société;

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associé ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, qualité et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2014. Relation: MER/2014/2937. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001731/167.

(150001106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.082.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

LaSalle Real Estate Debt Strategies (Sterling) II L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, registered with Companies House under number LP15185 having its registered office at One Curzon Street London W1J5HD, United Kingdom represented by its general partner LaSalle REDS II GP Inc., a limited company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, USA.,

here represented by Ms Claire Delorme, legal and corporate officer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 December 2014.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party is the sole partner of LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175 082, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 February 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 791 of April 3, 2013, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated June 5, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1864, dated August 2, 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions.

First resolution

The general meeting of partners decide to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Pound Sterling (GBP 987,500.-) so as to raise it from its present amount of one million twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,012,500.-) to two million Pound Sterling (GBP 2,000,000.-) through the issue of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred (987,500) of shares, each at a par value of one British Pound (GBP 1,-).

The new shares are to be subscribed by LaSalle Real Estate Debt Strategies (Sterling) II L.P., pre-named, paid up by a contribution in kind consisting of a claim held by LaSalle Real Estate Debt Strategies (Sterling) II L.P., against the Company for a total amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Pound Sterling (GBP 987,500.-).

The total contribution of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Pound Sterling (GBP 987,500.-) will be allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. The Company's share capital is set at two million Pound Sterling (GBP 2,000,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

LaSalle Real Estate Debt Strategies (Sterling) II L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au One Curzon Street London W1J 5HD, Royaume Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP15185, représentée par son general partner LaSalle REDS GP Inc, une limited company constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA,

ici représentée par Mademoiselle Claire Delorme, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2014.

Ladite procuration, signée par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de «LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 082, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 4 février 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2412 du 2 octobre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 791 du 3 avril 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire instrumentaire, en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1864 du 2 août 2014.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 987.500,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million douze mille cinq cents de livres sterling (GBP 1,012,500,-) à deux millions de livres sterling (GBP 2.000.000,-) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle Real Estate Debt Strategies (Sterling) II L.P.», prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle Real Estate Debt Strategies (Sterling) II L.P contre la Société pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 987.500,-).

L'apport de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 987.500,-) sera entièrement alloué au capital social. Il n'y aura pas de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions de livres sterling (2.000.000,- GBP) représentée par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DELORME, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16973. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015001682/108.

(150000963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

EPF Acquisition Co 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.229.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960,

hereby represented by Mrs. Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “EPF Acquisition Co 32 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies (including shareholders and sister companies) and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

Subscription and payment

Apollo EPF II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as managers with immediate effect and for an undetermined period:

- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom;

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and

- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/o Trust Company of the Marschall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, MH 96960, Marshall Islands,

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 32 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de

ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Apollo EPF II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni;

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60230. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001489/494.

(150000719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Alpstar Capital Europe GP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 154.544.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited liability company governed by the Cypriot laws “DMF Corporation Holdings (CY) Limited”, established and having its registered office in CY-1097 Nicosia, 12, Egypt Street, registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Cyprus under the number HE 283851,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) “Alpstar Capital Europe GP S.à r.l.”, established and having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 154544, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1847 of September 9, 2010, and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the “Sole Partner”);

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today’s date;

6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

13818

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and seventy Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois cypristes "DMF Corporation Holdings (CY) Limited", établie et ayant son siège social à CY-1097 Nicosie, 12, Egypt Street, inscrite au "Department of Registrar of Companies and Official Receiver" de la République de Chypre sous le numéro HE 283851,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Alpstar Capital Europe GP S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154544, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché Luxembourg), le 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1847 du 9 septembre 2010,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à six cent soixante-dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001270/115.

(150000738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

VCK JL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 188.257.

AUFLÖSUNG

Im Jahr zweitausendvierzehn am sechzehnten Dezember.

Vor dem Notar Jean-Paul MEYERS mit Amtssitz in Rambruch, Grossherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

VCK Lease Stichting, eine Stiftung (Stichting) niederländischen Rechts mit Sitz in Strawinskylaan 411, 1077 XX Amsterdam, Niederlande, eingetragen in der Kamer van Koophandel in Amsterdam unter der Nummer 60880708,

hier vertreten durch Herrn Claude CRAUSER, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer „ad hoc“ Vollmacht (der Bevollmächtigte) kraft der privatschriftlich erteilten Vollmacht, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, und der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „VCK JL S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 188 257, ist gegründet worden gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Henri HELLINCKX, mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 19. Juni 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1870 vom 18. Juli 2014.

2. Der Zweck der Gesellschaft ist wie folgt in den Statuten festgehalten: „Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren. Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern. Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien. Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.“

3. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Dollar (USD 25.000,-), und ist in zweitausendfünfhundert (2.500) Anteile mit einem Nennwert von je zehn Dollar (USD 10,-) aufgeteilt, welche voll eingezahlt sind.

4. Die Komparentin ist alleinige Inhaberin sämtlicher (100%) zweitausendfünfhundert (2.500) Anteile der Gesellschaft.

5. Die Komparentin beschließt mit sofortiger Wirkung die deutsche Version der Gesellschaftstatuten als alleinig maßgebend zu erklären und die englische Ausführung ab sofort abzuschaffen und zu unterlassen.

6. Die Komparentin erklärt die wirtschaftliche Sachlage der Gesellschaft genau zu kennen und die aktuelle Bestandsaufnahme/Bilanz sowie den Abwicklungsabschluss durch deren Unterschrift zu bestätigen.

7. Die Komparentin erklärt weiterhin dass die aufzulösende Gesellschaft keine Beteiligungen hält oder gehalten hat, keine Immobilien besitzt oder besaß und keine Angestellten hat oder hatte sowie dass die Gesellschaft derzeit keine andere Verpflichtungen (Bürgschaften, Sicherheiten, Garantien, Mietverträge, Lieferverträge) hat und nicht mehr durch andere Bestellungen oder Verträge gebunden ist welche ihre Liquidation und Auflösung verhindern könnten oder welche die Anteile der Gesellschaft belasten würden. Die Komparentin bestätigt weiter ausdrücklich, dass die Anteile der Gesellschaft nicht belastet, geteilt, verbürgt, verpfändet oder anderweitig in einem Zustand sind welcher die gegenwärtige Liquidierung mit Auflösung behindern könnte; dass die Guthaben, einschließlich Bankkonten nicht belastet, verbürgt, verpfändet, blockiert, gesperrt, hypothekiert, eingeschränkt oder als Sicherheiten oder auf andere Weise oder sich in einem anderen Zustand oder einer Situation befinden welcher die gegenwärtige Liquidierung mit Auflösung behindern könnte.

8. Die Komparentin bestätigt, dass alle Geschäftsangelegenheiten und der Geschäftsbetrieb der Gesellschaft aufgehört hat und alle Schuldner ausgezahlt wurden.

9. Die alleinige Anteilsinhaberin erteilt allen bisherigen Geschäftsführern oder anderen Mandatsträger uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

10. Die Komparentin beschließt hiermit ausdrücklich die sofortige Liquidierung und abschließende Auflösung der Gesellschaft.

11. Die Komparentin, als alleinige Anteilsinhaberin, beschließt selbst als Liquidator zu fungieren und somit auf die Ernennung eines Kommissars zu verzichten.

12. Die Komparentin, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind und erklärt, dass sie persönlich und gegenwärtig alle bekannte oder unbekannt Vermögenwerte, Schulden, finanzielle und sonstige Verpflichtungen übernimmt weiterhin dass das Gesamtvermögen der Gesellschaft der alleinigen Anteilsinhaberin übertragen wird, welche für alle, auch eventuell noch nicht bekannte Verbindlichkeiten und Verpflichtungen persönlich haftbar ist. Die Komparentin erklärt weiterhin alle Aktiva der Gesellschaft zu übernehmen und die Liquidation sofort abzuschließen, unbeschadet der Tatsache, dass sie allenfalls ihren sozialen Verpflichtungen weiterhin nachkommt.

13. Die Komparentin folglich die Liquidierung der Gesellschaft als abgeschlossen und die Gesellschaft als aufgelöst.

14. Die Gesellschaftsunterlagen der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren am bisherigen Gesellschaftsitz verwahrt.

Die Komparentin, als Liquidator der Gesellschaft beauftragt hiermit den Notar die Streichung und Entfernung ohne vorhergehende Liquidierung der Gesellschaft beim zuständigen Handels- und Firmenregister in Luxemburg zu amtieren und bestätigt alle durch diese Auflösung entstehenden Kosten, Honorare, Steuern und Gebühren zu übernehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Gesellschafterversammlung aufgehoben.

Bescheinigung

Die Komparentin, als alleinige Anteilsinhaberin, erklärt hiermit ausdrücklich dass alle in dieser Notarurkunde angegebenen Geldumläufe und Transaktionen nicht von einer der in Abschnitt 506-1 beziehungsweise des Artikels 135-5 des Luxemburgischen Strafgesetzbuches genannten Straftaten oder aus Delikten welche durch die Gesetze betreffend die Bekämpfung der Geldwäscherei und der Terrorismusfinanzierung geahndet werden entstammen.

Vollmacht

Die Komparentin, als alleinige Anteilsinhaberin, gibt hiermit jedem Angestellten oder Mitarbeiter des unterzeichneten Notars, alleinige Vollmacht um mit der Anmeldung, Registrierung, Kündigung, Veröffentlichung oder andere zweckmäßige oder erforderliche Maßnahmen in Folge dieser Urkunde auszuführen, sowie gegebenenfalls etwaige Tippfehler, Unvollständigkeiten oder Schreibweise(n) in der Urkunde zu verbessern oder zu ergänzen und zu ratifizieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Signé: Crauser, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015001206/92.

(150000278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**ShopWings Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tripda Asia S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 189.541.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Asia Internet Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.038,

here represented by Mr. Philippe Sylvestre, maitre en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 7 November 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Tripda Asia S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189.541 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 25 July 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2864 dated 10 October 2014. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company from "Tripda Asia S.à r.l." to "ShopWings Asia S.à r.l." and to subsequently amend article one (1) of the article of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name ShopWings Asia S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."; and

2. Miscellaneous.

Having duly considered the item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to modify the name of the Company from "Tripda Asia S.à r.l." to "ShopWings Asia S.à r.l." and to subsequently amend article one (1) of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name ShopWings Asia S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebten November.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Asia Internet Holding S.à r.l., ursprünglich Digital Services Holding XIX S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 177.038,

hier vertreten durch Philippe Sylvestre, maitre en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 7 November 2014.

Besagte Vollmacht, welche von dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Tripda Asia S.à r.l., (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 189.541, gegründet am 25. Juli 2014 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2864 am 10. Oktober 2014. Die Gesellschaftssatzung wurde seither nicht geändert.

Da die erschienene Partei das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung beschließen:

Tagesordnung

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von „Tripda Asia S.à r.l.“ in „ShopWings Asia S.à r.l.“ und anschließende Änderung des Artikels eins (1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen ShopWings Asia S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“; und

2. Verschiedenes

Nach ordnungsgemäßer Beratung über den Tagesordnungspunkt fasst der alleinige Gesellschafter den folgenden Beschluss und ersucht den unterzeichnenden Notar, diesen zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Tripda Asia S.à r.l.“ in „ShopWings Asia S.à r.l.“ und anschließend Artikel eins (1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen ShopWings Asia S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dieser Bevollmächtigten gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: P. SYLVESTRE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53628. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2014.

Référence de publication: 2015001177/104.

(140235599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Fast Action S.A., Société Anonyme,
(anc. Unitrans Immobilière S.A.).**

Siège social: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.
R.C.S. Luxembourg B 161.010.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «UNITRANS IMMOBILIERE S.A.», établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1750 du 02 août 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 161.010,

La séance est ouverte à 15.45 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PONSSON, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de dénomination de «UNITRANS IMMOBILIERE S.A.» en «FAST ACTION S.A.» et modification subséquente de l'article premier des statuts,

2.- Transfert du siège social de la société de L-3313 Bergem, 76, Grand Rue à L-3841 Schifflange, Dumontshaff et modification subséquente de l'article 3 des statuts,

3.- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts,

4.- Démission de l'administrateur actuellement en fonctions et nomination d'un nouvel administrateur,

5.- Prorogation du mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonctions,

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de «UNITRANS IMMOBILIERE S.A.» en «FAST ACTION S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: FAST ACTION S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide du transfert du siège social de la société de L-3313 Bergem, 76, Grand Rue à L-3841 Schifflange, Dumontshaff et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Schifflange»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la gestion de carrières de sportifs participant à des compétitions en sports mécaniques, ainsi que la gestion et prestation de services en sponsoring, management, etc..

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.»

Quatrième résolution

L'assemblée constate la démission de l'administrateur actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat;

elle décide ensuite de nommer en remplacement Monsieur Jean-Christophe PONSSON, né le 27 février 1965 à Thann (France), demeurant professionnellement à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de proroger le mandat du contrôleur aux comptes actuellement en fonction, à savoir, la «Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A.».

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: PONSSON, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/12/2014. Relation: EAC/2014/17540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/12/2014.

Référence de publication: 2014206540/92.

(140229491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Kinetic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.847.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société, tenue le 16 décembre 2014, au siège social:

1. D'accepter la nomination du nouveau gérant Joao Verdades Cordeiro dos Santos, né le 23.11.1971 à Portimao (Portugal), demeurant au 63 rue Laurent Menager, L-2134 Luxembourg à compter du 16 décembre 2014.

2. D'accepter la démission du gérant «Travis Management SA» en date du 16 décembre 2014.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pour le compte du gérant

Référence de publication: 2015000978/14.

(140235685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.
